

Date de convocation : 14 novembre 2008

Date d'affichage : 14 novembre 2008

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 20 novembre 2008 à 20 H.30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Étaient présents : Mme COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Absente excusée : Mme Martine MOREL.

Secrétaire de séance : Mme Agnès NOURY.

1) Sécurisation mairie

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions concernant la sécurisation de la mairie.

- Delta sécurité : installation très complète, incluant la vidéo, pour un montant de 4544,80€TTC, plus maintenance et télésurveillance : 123,77€ TTC/mois.

- Duru Sécurité : installation plus simple, pour un montant de 2069,08€ TTC, télésurveillance 34,68€/TTC mois, plus une maintenance de 23,03€ TTC/mois à partir de la deuxième année.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Duru Sécurité.

2) Routes

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la programmation des travaux voirie pour 2009

Curage fossé : VC2 (route de Savigny) VC201 (Pont au Bray-Rte St Hilaire), VC115 de la Roirie. Il indique que les riverains seront prévenus par courrier avant le début des travaux, et que, selon la règle en vigueur à la CCBM, le prix des buses est à leur charge.

Enduits : VC3 (route de Buais), Chemin de la Tréguillière, Chemin du Bois de Chanvre, chemin de la Frémondais. Monsieur le Maire précise que les CR de la Ragottière et du Bois Bâtard seraient également à refaire, mais cela nécessite leur intégration dans le domaine public communal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

3) Transfert de compétence à la CCBM

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la seconde phase du projet de transfert de compétences à la CCBM qui comporte :

- les services à la personne (enfance-jeunesse et personnes âgées)
- la gendarmerie,
- les bâtiments incendie appartenant aux SIVM.
- les subventions versées par les SIVM
- l'entretien des ronds-points de La Tanière et de St Mars

Toutes ces compétences, sauf la gendarmerie, sont déjà exercées par le SIVM sur le canton de Landivy.

Pour la commune ce transfert se traduit par un prélèvement de 19.063 € sur la dotation de compensation versée par la CCBM :

- au titre de la jeunesse (CLSH de Montaudin, de Landivy et de Fougerolles) : 8134 €

- au titre de l'animation jeunesse du SIVM : 1830 €

- au titre de la subvention à l'ADMR: 3256 €

- au titre des subventions diverses versées par le SIVM (comice cantonal, RAZED, Club cycliste, lutte contre les ragondins, ASCL, ASCL section foot, association sportive du collège, donneurs de sang): 3937 €
- au titre de l'entretien et l'éclairage des ronds-points de St Mars et de La Tannière: 448 €
- au titre du fonctionnement du SIVM: 1458 €.

Pour la gendarmerie, la CCBM encaissera les loyers, la commune continuera à rembourser l'emprunt et touchera xxxxxxxxxx € de la CCBM. Il précise que la commune reçoit par ailleurs du Conseil Général une aide de 12983€/an jusqu'en 2013.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le transfert de ces compétences à la CCBM.

4) Chemin de Genêt

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les échanges et acquisitions prévus pour la création du chemin de randonnées au lieu-dit : Genêt.

Il précise que la commune a pris totalement à sa charge les frais de géomètre, s'élevant à 2.536€ HT soit 3.033,06€ TTC.

Il propose, pour les frais d'actes et d'enregistrement, d'adopter la règle suivante :

- en cas d'achat, frais à la charge de l'acquéreur;
- en cas d'échange, frais partagé par moitié, sauf lorsque l'échange est très déséquilibré.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces modalités pour tout acte et enregistrement relatifs à des régularisations de terrain.

5) Droit de préemption

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du bâtiment « 58 Grande Rue » appartenant aux Consorts SIMON.

6) Salle de pratiques musicales collectives amateurs

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la salle de musique est achevée, avec à peine quelques semaines de retard sur le planning prévu.

Le coût total est de 120.475,14 € HT soit 144.088,26 € TTC.

A ce montant s'ajoute la démolition de la classe préfabriquée pour 770€.

Les subventions se montent à : 41.056,75€

Il propose de fixer le montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre : 8717,12 € HT, soit 10.425,68€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7) Salle socioculturelle

Monsieur le Maire présente le projet définitif de construction de la salle socioculturelle, comportant les modifications souhaitées par le conseil lors de précédentes réunions.

Le conseil l'approuve à l'unanimité.

8) Indemnité de conseil au trésorier

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reconduire l'indemnité de conseil à M. RICHOU Paul, receveur qui a accepté de fournir des prestations de conseil, au taux de 100 % pour l'année 2008. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le conseil municipal accepte également de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

9) Rémunération du personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'agence postale communale, installée à partir du 2 décembre dans la mairie, sera tenue par les secrétaires, qui ont accepté d'assumer cette nouvelle fonction. Il rappelle que la Poste verse à la commune une indemnité de 833 € par mois.

Il propose de leur verser une indemnité supplémentaire (IFTS ou IAT), d'un montant identique pour chacune.

Après vote (3 voix pour 150 €, 3 voix pour 250 €, 7 voix pour 200 €, 1 voix pour 225 €), le conseil municipal décide d'accorder à chacune des secrétaires une indemnité nette de 200 €.

10) Prime de fin d'année

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire la prime de fin d'année du personnel communal, réduite au prorata du temps de travail, et de l'étendre aux agents contractuels.

11) Indemnité d'éviction de M et Mme Gouin Jean-Pierre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le terrain destiné à la création du lotissement de la Lortière était loué à M. et Mme GOUIN Jean-Pierre. Il propose de leur régler l'indemnité d'éviction prévue par la loi. Montant : 24.260m² à 0.30 €/m² soit 7 278 €.

Mme Cécile GOUIN ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal (à l'exception de Mme GOUIN Cécile) accepte de verser cette indemnité.

12) Question diverses

- Lotissement de la Lortière

Monsieur le Maire présente l'échéancier prévu pour les travaux, dont l'achèvement est prévu pour mi-juin 2009.

Il recueille par ailleurs l'avis du conseil sur certains aménagements :

- espacement des candélabres de 40 à 50 m ;
- pose des coffrets EDF et France Télécom en limite de parcelles.

Le conseil municipal accepte le devis du cabinet Elizalde pour le bornage des parcelles : 9520€ HT soit 11386,92€ TTC.

- Demande de l'école privée de Fougerolles du Plessis.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de l'École Sacré-Cœur de Fougerolles du Plessis qui sollicite une subvention exceptionnelle pour un enfant de Landivy inscrit à la classe de neige de janvier 2009. A l'unanimité, le conseil municipal rejette cette demande considérant que l'École Primaire de Landivy offre des capacités d'accueil et que la commune aide à l'organisation de la classe de neige pour tous les enfants inscrits à l'École Primaire de Landivy, quelque soit leur origine géographique.

J.-P. DUPUIS